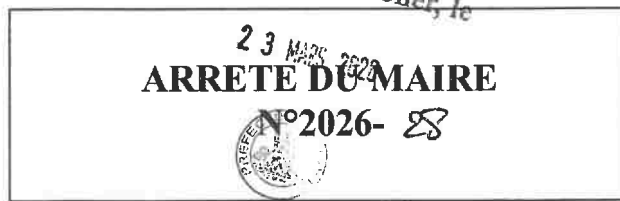


République Française  
Commune de Baugy  
  
18800 BAUGY  
-----  
Département du CHER  
-----  
Arrondissement de BOURGES  
-----  
Canton de AVORD

Téléphone : 02.48.26.15.28.

E-mail : [accueil@commune-baugy18.fr](mailto:accueil@commune-baugy18.fr)



## **Objet : Délégation de fonctions du maire au 2<sup>ème</sup> Maire Adjoint**

Le Maire de la Commune de Baugy

Vu le décret 2025-848 du 27 août 2025 portant renouvellement général des conseils municipaux

Vu les résultats obtenus lors du scrutin du 15 mars 2026

Vu l'article L. 2122-18 par lequel le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints

Vu la délibération en date du 21 mars 2026 fixant à 4 le nombre d'adjoints

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints au maire en date du 21 mars 2026

Considérant qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des compétences dévolues aux collectivités territoriales, le maire doit, pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions.

### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : il est donné délégation de fonction et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels ou contractuels, devis et pièces administratives à M. Jean Pierre VERTALIER dans les domaines suivants :

#### **Personnel :**

- Répartition des tâches du personnel technique en collaboration avec le responsable du service technique.

#### **Urbanisme**

- Suivi de l'ensemble des questions relatives au droit de préemption, au plan local d'urbanisme intercommunal
- Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et renseignements d'urbanisme ; suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions aux règlements d'urbanisme.
- Application de la réglementation relative à la publicité

#### **Pour les 3 points ci-dessus, uniquement en cas d'absence du premier adjoint :**

- représentation de la commune auprès des instances liées à l'environnement
- prévention contre les risques naturels et technologiques

#### **Environnement :**

- relation avec les sociétés de chasse
- suivi des programmes annuels d'entretien de la forêt communale
- gestion des coupes de bois
- relation avec l'ONF (Office National des Forêts)

#### **Voirie :**

- gestion de la voirie et des réseaux (examens des projets et suivi des travaux de voirie et réseaux divers ; gestion des travaux et gros investissements)
- Zéro pesticide
- Environnement
- Travaux

**Communication :**

- représenter la commune aux différentes assemblées et manifestation : uniquement en cas d'absence du premier adjoint

**Bâtiments :**

- suivi de l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux
- suivi des contrat d'entretien des bâtiments (extincteurs, chaudières, alarmes ....)

**Travaux :**

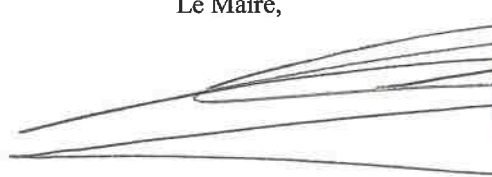
- suivi des devis, des engagements, des factures et des marchés, uniquement en cas d'absence du 1<sup>er</sup> adjoint


**Article 2 :**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

Ampliation à M. le Préfet du Cher et au comptable de la collectivité.

Baugy, le 21 mars 2026  
Le Maire,

  
Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la préfecture le **23 MAR. 2026** .....

Publication du **23 MAR. 2026** ..... Sur le site : commune-baugy18.fr